

PROJET REGIONAL DE Champagne-Ardenne

2012-2016

Santé

la feuille de route de la politique de santé en Champagne-Ardenne

AMÉLIORER l'espérance
de vie en bonne santé

PROMOUVOIR l'égalité
devant la santé

DÉVELOPPER un système
de santé de qualité,
accessible et efficient

 www.prs-champagne-ardenne.fr

ars
 Agence Régionale de Santé
Champagne-Ardenne



« Concilier
efficacité,
qualité et
équité »

SOMMAIRE

- 2 **ÉDITORIAL**
- 3 **LE PRS EN QUELQUES MOTS**
- 4 **LE PRS ET SES COMPOSANTES**
- 5 **LES 9 ENJEUX DE SANTÉ EN 9 EXEMPLES D' ACTIONS**

Le Projet régional de Santé (PRS), publié le 13 avril 2012, est le résultat d'une exceptionnelle mobilisation des acteurs de santé champardennais. Il n'aurait pas été possible sans les usagers, les élus, les professionnels de santé, les responsables d'établissement, les membres d'association et d'administration : ils ont participé en grand nombre à des groupes de travail, à plus de deux cents auditions, à des forums départementaux, à la concertation dans le cadre de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et les conférences de territoire, et enfin à la consultation des collectivités territoriales. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Ma reconnaissance va aussi à l'ensemble des collaborateurs de l'ARS dont l'implication constante pendant 18 mois a permis de tirer pleinement partie de l'engagement des acteurs de santé.

L'accès aux soins, en particulier de proximité, est l'enjeu prioritaire du PRS, dans le contexte d'une évolution défavorable de la démographie des professionnels de santé. Mais deux autres orientations y tiennent également une grande place : d'une part la recherche d'une plus grande égalité devant la santé, en particulier pour les populations vulnérables, et d'autre part le développement de la prévention et de la promotion de la santé, indispensable pour améliorer durablement l'état de santé de la population. Ces objectifs seront poursuivis dans un cadre financièrement contraint, ce qui nécessitera de concilier efficacité, qualité et équité.

C'est ensemble que nous pourrons relever ce défi, en vue d'une meilleure santé des Champardennais.

Jean-Christophe Paille
Directeur Général de l'ARS Champagne Ardenne

LE PRS EN QUELQUES MOTS

Après 18 mois de travaux, le Projet Régional de Santé dessine la politique de santé qui sera menée en Champagne-Ardenne de 2012 à 2016.

Il est la traduction d'une approche globale du système de santé qui intègre à la fois la santé publique, la prévention, les soins en ville et dans les établissements de santé, la prise en charge des handicaps et des personnes âgées.

Le Projet Régional de Santé a pour objectifs :

- d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé,
- de promouvoir l'égalité devant la santé,
- de développer un système de soins et de santé de qualité, accessible et efficient.

Le PRS est au croisement :

- des priorités et des objectifs de la politique nationale de santé
- des besoins de santé de la population aux niveaux régional et intra-régional.

Le PRS est le fruit d'un travail collaboratif qui a associé étroitement l'ensemble des acteurs de la santé de la région dans sa phase de construction : professionnels, associations, élus et institutionnels.

L'ambition du PRS est de faire évoluer l'organisation de l'offre de santé (la prévention, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social) afin de répondre efficacement aux 9 enjeux de santé de la Champagne-Ardenne.

 **Pour résumer**
Téléchargez « [Le PRS : son élaboration, ses composantes](#) »
Rubrique « Le PRS en quelques mots »

 **Pour faciliter vos recherches**
Téléchargez « [L'index thématique](#) » et le « [Glossaire santé](#) »
Rubrique « Le PRS en quelques mots »

À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr

LE PRS ET SES COMPOSANTES

Le PRS se compose :

D'un diagnostic de la santé en Champagne-Ardenne avec le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS)

Il est la première composante du PRS. A partir de 5 thématiques, 15 priorités de santé ont été définies. L'analyse des 15 priorités a fait émerger 9 enjeux transversaux pour le système de santé de Champagne-Ardenne.

D'un chapitre sur les soins en ville et à l'hôpital avec le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS)

Le SROS contribue à planifier la réponse à l'évolution des besoins de soins de la population.

D'un chapitre sur le handicap, le grand âge et les addictions avec le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) et le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)

Ces 2 outils permettent la planification des besoins et d'adaptation de l'offre de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie.

D'un chapitre sur la santé publique avec le Schéma Régional de Prévention (SRP)

Il comprend :

- un volet « Prévention et promotion de la Santé » (PPS),
- un volet « Veille, alerte et gestion des urgences sanitaires » (VAGUSEN),
- un focus « Santé environnementale ».

De 3 programmes transversaux

• Le Programme de Développement de la Télémédecine (PRT)

La télémédecine est un levier de progrès dans l'organisation de soins, dans un contexte de diminution prévisible de la ressource médicale et en soutien des priorités que se fixe la région.

• Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)

Il cible des actions à destination des personnes les plus démunies afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

• Le Programme Régional de Gestion du Risque (PRGDR)

Élaboré en partenariat avec les organismes d'assurance maladie, le PRGDR organise les actions devant contribuer à améliorer l'efficacité du système de santé.



Téléchargez les composantes du PRS

Rubrique « Le PRS en version intégrale »



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr

LE PRS EN 9 ENJEUX DE SANTE ET 9 EXEMPLES D' ACTIONS

ENJEU 1	6
Relever le défi de la démographie des professionnels de santé Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)	
ENJEU 2	8
Développer l'accompagnement et le soutien aux aidants Les dispositifs d'accompagnement des familles de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	
ENJEU 3	10
Améliorer l'accès aux professionnels, établissements et services de santé La prise en charge des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC)	
ENJEU 4	12
Développer la coordination, l'articulation, les réseaux Les Communautés Hospitalières de Territoires (CHT)	
ENJEU 5	14
Améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge par la professionnalisation des acteurs et des actions et par l'amélioration de la connaissance des données L'amélioration de la veille sanitaire	
ENJEU 6	16
Développer la prévention tout au long de la vie La prévention des conduites addictives	
ENJEU 7	18
Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre de santé L'accès aux droits pour les personnes en situation de précarité	
ENJEU 8	20
Garantir le respect des droits des usagers La formation des représentants des usagers	
ENJEU 9	22
Favoriser la coordination avec les politiques publiques ayant un impact sur la santé L'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique	



Retrouvez d'autres exemples d'actions
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : Le PRS en 9 enjeux de santé
et 27 exemples d'actions

1 enjeu

RELEVER LE DÉFI DE LA DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les objectifs de l'enjeu

- Anticiper les évolutions de la démographie des professionnels de santé pour endiguer l'aggravation des déficits de l'offre de santé
- Renforcer l'attractivité des postes dans la région et dans certains territoires pour garder les jeunes professionnels de santé
- Garantir la Permanence Des Soins (PDS) en ambulatoire et en hospitalier sur l'ensemble du territoire
- Accompagner la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)
- Travailler sur la délégation de compétences
- Développer la télémédecine



exemple d'action

LES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCI- PLINAIRES (MSP)



De quoi s'agit-il ?

Une maison de santé regroupe des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun.

Les bénéfices ?

Les maisons de santé favorisent l'accès aux soins de proximité notamment dans les zones déficitaires en offre de soins.

Les avantages pour la population :
Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.

Les avantages pour les professionnels :

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle.
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.

Comment fait-on ?

Un comité régional des maisons de santé, co-présidé par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Région de Champagne Ardenne, permet de financer des projets de maisons de santé pluridisciplinaires sur appel à projets. Ces appels à projets sont menés de façon conjointe avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la thématique de l'accès aux soins : Préfectures de Département, Collectivités Territoriales, Associations des Maires, Représentants des Professionnels de Santé, Faculté de Médecine, Assurance Maladie. Les projets retenus dans ce cadre, peuvent prétendre à des fonds permettant de financer le projet immobilier, le fonctionnement de la structure ou un prestataire externe pour les accompagner dans la phase d'élaboration de leur projet de santé.

L'objectif est de favoriser la création de structures d'exercice regroupé en région Champagne-Ardenne en accompagnant au moins 15 projets par an.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

- > Schéma Régional de l'Organisation des Soins (SROS), volet ambulatoire
- > Schéma Régional de Prévention (SRP), Volet Prévention Promotion de la Santé



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

2

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX AIDANTS

Les objectifs de l'enjeu

- Mieux prendre en compte la santé des aidants naturels
- Développer les partenariats entre aidants familiaux et professionnels
- Dispenser aux aidants naturels et professionnels une formation adaptée
- Repérer les facteurs de vulnérabilité des aidants
- Mettre en place des structures de répit



exemple d'action

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DE PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER



De quoi s'agit-il ?

Les aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer doivent faire face à des perturbations fortes de leur vie quotidienne et peuvent connaître une souffrance psychologique ou une dégradation de leur état de santé. L'accompagnement et la formation de ces aidants constituent un moyen pour réduire ces conséquences.

Les bénéfices ?

Les plateformes de répit

Elles pallient la dégradation de l'état de santé de l'aidant (charge, dépression, anxiété) en associant l'accueil de la personne malade à des interventions multidimensionnelles comprenant soutien, conseil, éducation et information.

Les équipes spécialisées Alzheimer

Elles améliorent ou préservent l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne

par l'apprentissage de stratégie de compensation, l'amélioration de la relation patient-aidant et une adaptation de l'environnement. Ces équipes proposent, sur prescription médicale, des soins de réhabilitation et d'accompagnement.

La formation

Elle permet aux familles de disposer des connaissances et des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation aidant-aidé.

Comment fait-on ?

- Promouvoir le développement des plateformes de répit sur la région permettant d'apporter un soutien accru aux aidants familiaux. Objectif : création d'une plateforme sur chacun des 16 territoires infra départementaux de la région Champagne-Ardenne.
- Déployer les équipes spécialisées Alzheimer en les appuyant sur des Services de Soins Infirmiers A Domicile existants pour couvrir l'ensemble du territoire régional.
- Décliner, au niveau départemental, le dispositif d'actions de formation mis en place au niveau national dans le cadre du plan Alzheimer. La formation est proposée à chaque aidant sur la base de deux jours par an (soit 14 heures).

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

> Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS), volet personnes âgées



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

3

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS, ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ

Les objectifs de l'enjeu

- Améliorer l'accès aux soins et le « prendre soin » des personnes sur le plan géographique, économique et psychosocial
- Offrir au patient un dispositif d'orientation dans son parcours de prise en charge
- Développer la prise en charge en ambulatoire dans les établissements de santé
- Communiquer auprès des professionnels sur les ressources disponibles en région en matière d'offre de soins, de structures et services médico-sociaux, d'aide aux aidants, et en les localisant géographiquement



exemple d'action

LA PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX (AVC)



De quoi s'agit-il ?

En Champagne-Ardenne, 2500 à 3000 personnes par an sont victimes d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) ou d'un Accident Ischémique Transitoire (AIT). Il s'agit de la première cause de handicap acquis non traumatique chez l'adulte, de la seconde cause de démence et de la troisième cause de mortalité.

Les bénéfices ?

L'amélioration de l'accès aux soins des personnes ayant subi un AVC permet de réduire la sévérité des séquelles fonctionnelles associées aux AVC.

Comment fait-on ?

La réduction des délais entre la détection des premiers symptômes et la prise en charge urgente de la phase aiguë se traduira par les actions suivantes :

- Améliorer l'information des acteurs du premier recours et du grand public sur la détection et la conduite à tenir (appel du 15).
- Centraliser la régulation des suspicions d'AVC par les SAMU-Centre 15.
- Améliorer le maillage géographique en lieux de prise en charge, avec deux nouvelles unités neurovasculaires (UNV) et le déploiement d'un réseau de Télémedecine AVC.

L'unité neurovasculaire (UNV) du CHU de Reims sera renforcée dans son rôle de structure de recours.

Deux UNV supplémentaires seront créées au sein des centres hospitaliers de Troyes (Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) Sud) et de Charleville-Mézières (CHT Nord).

Le maillage du territoire sera complété par l'utilisation du réseau de Télémedecine AVC, qui permet une prise en charge sur les sites d'accueil des urgences non pourvus d'une UNV.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

- > Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), volet hospitalier, thématique AVC
- > Programme Régional de développement de la Télémedecine (PRT)



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

4

enjeu

DÉVELOPPER LA COORDINATION, L'ARTICULATION, LES RÉSEAUX

Les objectifs de l'enjeu

- Recenser les ressources territoriales, les dynamiques existantes et repérer les articulations indispensables
- Garantir une coordination des acteurs de proximité des champs sanitaire, médico-social et social pour garantir la continuité des parcours et la satisfaction des besoins
- Promouvoir le travail en réseau notamment par l'utilisation des outils collaboratifs et des moyens de communication dématérialisés
- Renforcer le dispositif de soins dans le parcours du patient en fonction de l'évolution de ses besoins et leurs spécificités
- Faciliter la communication et le dialogue entre les professionnels de santé et les différentes institutions, notamment avec l'assurance maladie



exemple d'action

LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES DE TERRITOIRES (CHT)



- Améliorer l'accès aux soins en organisant les filières de prise en charge et faciliter le parcours de soins des patients.
- Renforcer la stratégie des établissements publics de santé en leur permettant d'élaborer des coopérations territoriales renforcées (optimisation des plateaux techniques, des ressources immobilières et humaines par exemple). Ceci devrait permettre à moyen terme de réduire les déficits hospitaliers.

Comment fait-on ?

L'ensemble des hôpitaux publics de Champagne-Ardenne (hors établissements psychiatriques), se constitueront en CHT début 2013. Les établissements travaillent depuis 2012 aux projets médicaux, logistiques et administratifs de territoire, préfigurant par là-même les futures CHT. La gouvernance, incluant l'ARS, est définie ; les projets avancent sous forme de groupes de travail. Dans les 5 ans à venir, les pôles médicaux de territoires seront opérationnels, renforçant tant la qualité que l'efficacité des soins.

De quoi s'agit-il ?

Les CHT sont une forme de coopération reposant sur une convention conclue entre plusieurs établissements de santé publics. Ces établissements publics, situés sur un même territoire, définissent et mettent en œuvre un projet médical commun, un cadre d'organisation et de pilotage.

Les bénéfices ?

Les CHT représentent un atout indéniable sur plusieurs plans :

- Combattre la spirale négative de la démographie médicale : en renforçant les équipes médicales via le partage de compétences, en renforçant l'attractivité des établissements par le travail en équipes élargies au sein de pôles médicaux de territoires.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

> Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), volet Médecine-Chirurgie.



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

5

enjeu

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

par la professionnalisation des acteurs et des actions et par l'amélioration de la connaissance des données

Les objectifs de l'enjeu

- Promouvoir une culture commune, transversale et interdisciplinaire
- Garantir la qualité, la sécurité de la prise en charge et favoriser la bientraitance, par le biais de la formation initiale et continue des professionnels
- Procéder à une évaluation de la coordination des dispositifs, associant les usagers et leurs représentants
- Disposer d'un dispositif de veille et de surveillance pluri-institutionnel régional afin d'appréhender et d'évaluer les problèmes sanitaires spécifiques de la région Champagne-Ardenne
- Mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation des besoins, des ressources, des méthodologies et des référentiels d'action



exemple d'action

L'AMÉLIORATION DE LA VEILLE SANITAIRE



De quoi s'agit-il ?

La veille sanitaire a pour but d'organiser le recueil de tous signaux pouvant constituer un événement inhabituel de santé (excès de pathologies dans un territoire, accident impliquant de nombreuses victimes...) ou un événement qui peut avoir un impact sur la santé de populations (pollution de l'eau, diffusion de produits dangereux...).

Les bénéfices ?

Repérer rapidement un événement susceptible de toucher la population. L'objectif est de mettre en œuvre le plus tôt possible les mesures propres à éviter que ne s'étende l'évènement et d'assurer la protection des personnes.

Comment fait-on ?

Plusieurs axes sont poursuivis pour un meilleur repérage des situations à risque, une plus grande réactivité et une meilleure adaptation des réponses, :

- La promotion de la plate-forme régionale de veille et d'urgences sanitaires (numéro d'appel régional unique, 24h/24) auprès des professionnels de santé afin de les sensibiliser au signalement d'évènements inhabituels de santé.

- Le développement des réseaux de surveillance en favorisant l'implication des professionnels et des établissements de santé aux dispositifs de veille sanitaire.

- L'homogénéisation du cadre de gestion des alertes sanitaires et environnementales en développant un référentiel de procédures régionalisées de gestion des alertes sanitaires et environnementales.

- La promotion du développement d'une culture interinstitutionnelle de gestion de crise en réalisant des formations communes des acteurs concernés et en organisant chaque année une journée régionale de veille sanitaire.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

> Schéma Régional de Prévention (SRP), volet VAGUSAN



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

6

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION TOUT AU LONG DE LA VIE

Les objectifs de l'enjeu

- Favoriser la promotion des facteurs protecteurs de la santé : activités physiques et sportives, éducation nutritionnelle, développement des compétences psychosociales, notamment vis-à-vis des publics précaires
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des parents et enfants
- Mieux prévenir les facteurs de risque de maladie, de handicap et de dépendance
- Généraliser le dépistage, assurer un diagnostic précoce et prendre en charge les pathologies sources de handicap, de dépendance, à tous les âges de la vie, notamment la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
- Dépister les maladies plus précocement, notamment les cancers, le diabète, l'insuffisance rénale chronique, les maladies cardiovasculaires, la souffrance psychique
- Développer les pratiques d'éducation, les actions d'apprentissage et les programmes d'accompagnement dans la maladie pour retarder l'apparition des complications et réduire les hospitalisations pour phases aiguës



exemple d'action

LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES



De quoi s'agit-il ?

Les addictions constituent un des déterminants majeurs de la santé de la population, qu'il s'agisse des addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites...), ou des addictions comportementales (troubles du comportement alimentaire, comportements compulsifs, addiction aux jeux...).

Les bénéfices ?

Les conséquences sanitaires et sociales des addictions sont importantes. La Champagne-Ardenne connaît une surmortalité prématurée (décès avant 65 ans), notamment chez les hommes, pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac. Les jeunes et les femmes enceintes constituent des populations particulièrement exposées aux risques relatifs à la consommation de drogues licites et illicites.

Comment fait-on ?

- Le soutien financier à des interventions d'éducation pour la santé auprès des jeunes en milieu scolaire ou universitaire, des femmes enceintes, des personnes en situation de vulnérabilité, par le biais d'un appel à projet annuel et d'une contractualisation avec des opérateurs de prévention.
- La formation des professionnels non spécialisés, notamment les médecins généralistes, à l'utilisation d'outils de prévention des conduites addictives, comme le Repérage Précoce et Intervention Brève en matière d'alcool (RPIB) ou l'entretien motivationnel.
- La promotion du RPIB par le réseau de santé Addica, auprès du plus grand nombre de professionnels de 1^{er} recours.
- L'intégration des outils de repérage et de prise en charge précoce dans la pratique quotidienne des professionnels de proximité.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

- > Schéma Régional de Prévention (SRP), volet Promotion et Prévention de la Santé
- > Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS), volet addictologie



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

7

enjeu

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES D'ACCÈS À L'OFFRE DE SANTÉ

Les objectifs de l'enjeu

- Agir prioritairement en direction des personnes en situation de précarité et/ou vulnérabilité
- Garantir la mise à niveau et la cohérence territoriale des dispositifs et des programmes d'action précoce
- S'assurer de l'effectivité de l'accès aux soins ambulatoires et spécialisés pour les personnes résidant dans les zones à faible densité médicale et paramédicale



exemple d'action

L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'accompagner les personnes en situation de précarité dans l'ouverture de leurs droits et les orienter vers les dispositifs adéquats à leur situation.

Les bénéfices ?

Des enquêtes nationales, confirmées par une enquête régionale initiée par l'ARS, font le constat des difficultés des personnes en situation de précarité dans l'ouverture de leurs droits sociaux. Ces difficultés sont d'ordre économique, socioculturel (ex : complexité administrative ressentie) et psychologiques (ex : les soins ne sont pas une priorité et crainte de la maladie).

L'un des enjeux vise donc à faciliter, en collaboration étroite avec l'Assurance Maladie, l'accès aux droits en informant les populations concernées et les professionnels, en particulier du champ social, de l'évolution de la législation en termes de droits sociaux.

Un autre enjeu est donc de lever les freins aux inquiétudes ressenties par les personnes en situation de précarité en les aidants à (re)puiser dans leurs ressources propres pour entamer une démarche de soins en s'assurant de l'ouverture de leurs droits.

Comment fait-on ?

Il s'agit de diffuser une information adaptée aux personnes en situation de précarité autour de leurs droits et les orienter vers les structures adaptées.

- Identifier les besoins d'accompagnement en fonction de leur nature et des territoires.
- Mener des actions d'accompagnement en adéquation avec les besoins identifiés.
- Développer des actions démontrant une coordination multi-professionnelle et un relais dans la prise en charge des personnes en situation de précarité sur un territoire donné, tant sur l'accès aux droits, l'accès à la prévention et l'accès aux soins.

Dans ce cadre, l'ARS, a pour mission de faciliter l'accès aux droits en s'appuyant notamment sur l'Assurance Maladie qui développe sur la région des campagnes d'information. L'Agence a donc ici un rôle de relais auprès de ses partenaires.

L'ARS doit en outre faciliter les échanges entre les professionnels d'horizons variés afin de garantir la fluidité et la continuité de la prise en charge des publics en situation précaire pour éviter d'aggraver plus encore les ruptures auxquelles ils sont confrontés.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

> Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)



À retrouver sur : www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

8

enjeu

GARANTIR LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS

Les objectifs de l'enjeu

- Promouvoir l'égal accès aux soins et le respect des droits des usagers, notamment par la lutte contre les discriminations
- Permettre aux représentants des usagers de prendre toute leur place dans les instances régionales, des établissements de santé, et celles du secteur médico-social et ambulatoire, en facilitant leur formation



exemple d'action

LA FORMATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS



Comment fait-on ?

Le CISS CA et l'ARS s'accordent sur des sujets de formation : soit elles sont dispensées en propre par le CISS CA, soit elles le sont par l'ARS, sur des sujets relevant de sa compétence.

Cette démarche permettra une prise de parole facilitée des représentants des usagers au sein des instances dans lesquelles ils sont désignés. Le but est d'améliorer la qualité de la prise en charge, que celle-ci soit sanitaire ou médico-sociale. Des travaux sont à conduire également dans le secteur ambulatoire.

De quoi s'agit-il ?

Une convention entre le Collectif Inter-associatif Sur la Santé de Champagne-Ardenne (CISS CA) et l'ARS a pour objectif de favoriser et faciliter l'accès à la formation des représentants des usagers issus d'associations agréées du système de santé.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

> L'ensemble du Projet Régional de Santé



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

Les bénéfices ?

Constat unanime : pour que les représentants des usagers jouent pleinement le rôle assigné par leur mandat, il convient qu'ils soient informés et formés sur les problématiques du système de santé.

9

FAVORISER LA COORDINATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES AYANT UN IMPACT SUR LA SANTÉ

Les objectifs de l'enjeu

- Coordonner la mise en œuvre des politiques publiques pour les adapter aux territoires
- Mettre en cohérence les objectifs poursuivis par les autorités de tutelle sur un territoire
- Prendre en compte la dépendance dans les politiques architecturales et urbaines et développer le lien social



exemple d'action

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE



Comment fait-on ?

- Etudier les solutions d'accueil et d'accompagnement pour les enfants et adolescents relevant de mode de prise en charge complexe notamment avec les conseils généraux pour les ressortissants de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées psychiques avec les partenaires et acteurs institutionnels intervenant dans ce champ (DIRECCTE*, CAP EMPLOI, Organismes de Formation, AGEFIPH**, Organismes sociaux).

De quoi s'agit-il ?

Les problématiques liées au handicap concernent la majorité des politiques publiques (santé, social, éducation, emploi, formation, santé au travail). L'intervention de multiples acteurs nécessite une véritable coordination pour une politique du handicap efficace.

A quel(s) schéma(s) / programme(s) l'action fait référence ?

- > Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS), volet personnes handicapées
- > Schéma Régional d'Organisation des Soins, thématique psychiatrie



À retrouver sur :
www.prs-champagne-ardenne.fr
rubrique : le PRS en version intégrale

Les bénéfices ?

Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique et leur permettre de réaliser le parcours de vie de leur choix, les aider à accéder à un logement, à la formation et faciliter leur insertion professionnelle.

*DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

PROJET REGIONAL DE Champagne-Ardenne *Santé* 2012-2016

Le site du Projet Régional de Santé de Champagne-Ardenne

www.prs-champagne-ardenne.fr

LE PRS EN
QUELQUES
MOTS

LE PRS EN 9
ENJEUX DE SANTÉ
ET 27 EXEMPLES
D' ACTIONS

LE PRS EN
VERSION
INTÉGRALE

LE SUIVI ET LES
RÉSULTATS
DU PRS

Des outils pour faciliter vos recherches

- un index thématique
- un glossaire santé

Contact

✉ ars-ca-prs@ars.sante.fr



2 rue Dom Pérignon
Complexe tertiaire du Mont Bernard
CS 40513
51007 Châlons en Champagne
www.ars.champagne-ardenne.sante.fr